

Déroulement et protocole de sécurité lors de sorties à l'extérieur du périmètre du service de garde

Les sorties du service de garde à l'extérieur de l'école doivent se faire dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité établies selon le **Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, art. 11 et LIP, art. 76.**

De plus, les sorties doivent ;

- Être complémentaires à l'apprentissage, en assurant à l'enfant la possibilité d'acquérir ou de maîtriser plusieurs attitudes ou habilités dans une approche éducative globale
- liées au quotidien, donnant priorité à l'imagination, la fantaisie et l'improvisation
- structurées et ouvertes, assurant chez l'enfant, le goût de la découverte, l'expression de son esprit logique et de déduction, sa capacité d'attention et sa motivation
- interactives, entre les différentes dimensions du développement.

Chacun son rôle...

La technicienne

Veiller à la nature et aux conditions de l'activité

- Organiser et planifier l'activité
- Faire les démarches auprès du fournisseur
- Présenter la sortie au conseil d'établissement pour fin d'approbation. Celui-ci doit approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.
- Soumettre le formulaire d'inscription aux parents dans un délai maximum de quinze jours ouvrables précédant la sortie et fournir toutes les informations relatives à l'activité; lieu, date, heure de départ, heure d'arrivée, la tenue vestimentaire souhaitée, les coûts ainsi qu'une brève description de la journée
- Comptabiliser les inscriptions
- Confirmer avec le fournisseur le nombre d'enfants et d'adultes présents lors de l'activité.
- En cas de situation mettant sérieusement en cause la qualité de l'activité, la technicienne peut décider de l'interrompre immédiatement ou l'annulée et ce, sans la reporter.

Veiller aux conditions de transport

- Voir à la réservation du transporteur
- S'assurer que le nombre de places assis respecte le nombre d'enfants et d'adultes accompagnateurs

Veiller aux conditions d'encadrement, d'organisation et de sécurité

- Déterminer une personne responsable qui veillera à; rencontrer le personnel administratif qui accueille le groupe lors de la sortie (pendant ce temps les enfants doivent rester assis dans l'autobus), s'assurer qu'il y ait régulièrement prise de présences, gérer les périodes de pauses et être la personne ressource pour la durée de l'activité à l'extérieur de l'école
- Planifier une grille horaire pour le personnel accompagnateur.
- Organiser les groupes d'enfants en respectant l'âge, le nombre maximal permis soit plus ou moins 20 enfants par éducatrices et le nombre total des enfants participants.
- Fournir aux éducatrices une liste des enfants qui seront dans l'autobus et une liste pour chacun des groupes. Celles-ci indiqueront; le numéro de fiche, le nom et prénom de l'enfant, le groupe d'âge dont il fait partie, le numéro d'assurance maladie ainsi que le nom de l'éducatrice qui aura en charge le groupe.
- Préparer un sac de premier soin en prenant soin d'y ajouter la médication pour chacun des enfants dont l'état de santé pourrait nécessiter un besoin particulier (épinéphrine, pompe ventolin etc.)
- Advenant qu'un enfant participant à l'activité ait causé tort ou aurait démontré un comportement inapproprié, la technicienne pourrait recommander à la direction de l'école, d'exclure celle-ci lors d'une prochaine sortie.

L'éducatrice

Assurer bien-être et sécurité des enfants

- Accueillir les enfants
- Faire un rassemblement avec tous les enfants qui participent à la sortie au grand gymnase de l'école.
- S'assurer que l'enfant a tout ce qu'il faut; repas et collation, souliers de course si nécessaire, vêtements appropriés etc.
- Permettre, si cela est possible, du temps afin qu'une collation soit prise avant le départ.
- Demander aux enfants d'aller à la salle de bain avant de partir.
- S'assurer que les enfants soient habillés adéquatement pour l'activité et ce, avant le départ.
- En tout temps, l'éducatrice doit porter son dossard.

- Chaque éducatrice doit prendre soin de nommer chacun des enfants qui feront partie de son groupe pour la journée et doit s'assurer que l'enfant se familiarise avec elle. L'éducatrice s'assure de faire une vérification efficace de la présence des enfants, notamment avant le départ et tout au long de la journée. Elle devra être en mesure d'identifier rapidement et avec certitude quels enfants sont encore sur place et lesquels sont partis.
- Elle doit s'assurer de toujours avoir à sa portée la liste de son groupe d'enfants et faire de façon régulière au cours de la journée le décompte de ses présences.
- Tout au long de la journée, elle doit rester accessible à répondre aux besoins des enfants de son groupe ainsi que des autres enfants présents. Si elle doit s'absenter pour une période déterminée elle doit en aviser les enfants qui sont sous sa responsabilité et leur indiquer qui la remplacera pendant cette période.
- Elle doit rester avec son groupe lors des déplacements et à l'heure du repas.
- En tout temps, elle doit connaître les allées et venues de tous les enfants. Par exemple, un enfant à la salle de bain ou en changement d'atelier.
- Lors du rassemblement en vue de se préparer au retour, l'éducatrice doit s'assurer de compter les enfants et valider le nombre exact avec sa feuille de présence.
- Elle doit vérifier l'état des lieux et ramasser tous les objets oubliés pouvant appartenir aux enfants du service de garde.
- Tous les groupes doivent se déplacer vers l'autobus en même temps. Une éducatrice doit prendre position en avant du rang afin de diriger les enfants vers le bon autobus, une autre doit être à la fin du rang afin d'avoir une vue d'ensemble sur le groupe et les autres éducatrices se positionnent parmi les enfants.
- L'éducatrice nommée responsable à la tête du rang doit compter chacun des enfants qui entre dans l'autobus.
- Lorsque tous les enfants sont assis dans l'autobus, les présences doivent être reprises et un recomptage doit être refait.
- Lors du transport, les éducatrices doivent veiller à ce que les enfants restent assis et que le bruit soit respectable pour le conducteur.
- Lorsque l'autobus arrive à l'école, la technicienne, l'éducatrice classe principale ou l'éducatrice responsable doit être présente à la porte de l'autobus et s'assure que les enfants descendent de l'autobus calmement et rejoignent leurs groupes et ce jusque dans l'école. De plus, elle s'assure de faire le tour de l'autobus afin de vérifier si rien n'y est oublié et que tous les enfants sont entrés dans l'école.
- Arrivé au service de garde, chaque éducatrice s'assure de réunir les enfants de son groupe au fur et à mesure qu'ils descendent de l'autobus. Lorsque tous les enfants sont présents, l'éducatrice se dirige vers le gymnase avec son groupe. Les présences sont alors reprises et ce en nommant les enfants par leurs nom.
- C'est seulement après ce moment, que la personne responsable au service de garde peut autoriser le départ d'un enfant et doit valider avec l'éducatrice que celle-ci ait bien compris que l'enfant quitte.

- Après s’être assuré que tous les enfants sont présents et que la fiche d’assiduité est mise à jour, les éducatrices doivent se diriger vers les casiers afin que les enfants puissent déposer leurs effets.
- L’éducatrice se dirigera ensuite avec son groupe dans un local déterminé pour elle.
- Pour les éducatrices qui terminent leur journée de travail, elles peuvent lorsque tous les enfants ont été aux casiers, aller reconduire les enfants dans les groupes où il y a des places de disponibles selon le ratio respectable.
- L’éducatrice qui reçoit des enfants, doit inscrire leurs noms à la suite de sa liste de noms.
- Avant de quitter, l’éducatrice doit s’assurer que tous les enfants de son groupe ont rejoint une autre éducatrice qui elle, prendra en charge le groupe et ce jusqu’à l’arrivée des parents.
- En tout temps, assurer l’encadrement et la sécurité des enfants.
- Avoir en tout temps un radio émetteur fonctionnel.

Les parents

- Signer dûment le formulaire d’inscription et prendre connaissance de toutes les informations
- Aviser la technicienne de tout changement pouvant viser la santé ou le comportement de l’enfant.
- Respecter l’heure d’arrivée au service de garde.
- Fournir à l’enfant tout ce dont il aura besoin lors de la sortie
- Si l’enfant présente certains symptômes de maladie, s’assurer qu’il sera en mesure de profiter pleinement de sa journée. En cas de fièvre, maux de ventre ou vomissement, l’enfant se verra refusé pour la sortie et devra rester au service de garde.
- Lorsque l’enfant quitte le service de garde, s’assurer que la personne responsable au bureau du service de garde soit avisé de son départ.
- Advenant que vous soyez parent accompagnateur, vous devez obligatoirement vous assurer qu’une preuve de non antécédent judiciaire soit fournie à la direction de l’école.
- Aucun enfant ne sera autorisé à quitter avant le décompte des groupes. Le parent doit donc attendre à l’administration que la technicienne ou l’éducatrice responsable complète les démarches nécessaires. **DE PLUS, IL EST STRICTEMENT INTERDIT D’ATTENDRE UN ENFANT À L’EXTÉRIEUR PRÈS DE L’AUTOBUS. VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT VOUS PRÉSENTER AU BUREAU DU SERVICE DE GARDE.**

Enfin, avant la sortie, parlez à votre enfant du comportement qu’on attend de lui tel que l’importance de suivre le groupe ainsi que quoi faire si il/elle est séparé(e) du groupe. Si vous avez des soucis, communiquez avec l’école afin que nous puissions vous assister dans cette démarche préventive.